

DEPARTEMENT
DE LA REUNION

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-PIERRE

**Commune
de Petite-Ile**

PETITE-ÎLE
UNE VILLE POUR TOUS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 14 Septembre 2021

Objet :

**Budget Principal -
Approbation du Budget
Supplémentaire 2021
(M14).**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre à dix-huit heures et deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PETITE-ILE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge HOAREAU, Maire.

NOTA - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie

Le **16 SEP. 2021**

que la convocation du Conseil avait été faite

Le **7 septembre 2021**

et que le nombre des membres en exercice est de **33**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :

HOAREAU Serge, FORT Olivier, SEVERIN Mimose, ETHEVE Nicolas, GENNEPY Clarisse, LEBON Gino, MUSSARD Emmanuelle, RENGARNOUX Patricia, LEBON Eric, ROBERT/PAYET Anne Constance, LEBON Natacha, GRONDIN Jean-Noël, ANTOU/ROSELEN Anne-Gaëlle, CORRE Jean Yves, BILGER/FOLIO Corinne, SUZANNE Pascal, PAYET Sandrine, LAVERGNE Christophe, BENARD Didier, HOAREAU Jean Denis, VIRAMA-ERCAMA Corinne, ETHEVE Patricia, SEBODIER Pascal, PAUS Richard, SORRES Jacky, LEVENEUR Marine, LAURET Dany.

ETAIENT REPRESENTES : les Conseillers Municipaux suivants :

MM. MALET Ludovic, SEVERIN Magali, SOMNICA Christine, PRUGNIERES Sophia.

ETAIENT ABSENTS : les Conseillers Municipaux suivants :

Mme BENARD Rita, M. SUZANNE Jean-Hugues.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Madame Marine Leveneur** a été désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a rappelé l'ordre du jour :

Affaire n° 2021/5/16

**Budget Principal –
Approbation du Budget Supplémentaire 2021 (M14).**


Le Maire,
Serge Hoareau

Lors de sa séance du 15 décembre 2020, affaire n° 2020/7/26, le Conseil Municipal avait approuvé le Budget Primitif 2021 (BP) du budget principal de la Commune.

Il précise que le BP est le premier acte budgétaire d'une commune. Il a pour principal objet d'autoriser et de prévoir l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune, tant en section de fonctionnement qu'en investissement, et ce pour une année civile.

Le BP étant un document de prévision, il peut être modifié au cours de l'année par le Conseil Municipal, soit au travers le vote de Décision(s) Modificative(s) (DM), soit du Budget Supplémentaire (BS) et ce compte tenu d'éléments nouveaux conduisant à réajuster les prévisions initiales.

Le BS, outre de permettre de modifier les prévisions budgétaires, il a surtout pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent, y compris les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections.

Lors du conseil municipal du 20 avril 2021, les résultats de clôture 2020 du budget principal ont été approuvés par l'Assemblée (affaire n°2021/3/16) ainsi que leur affectation dans le cadre du budget 2021 (affaire n°2021/3/19).

La présente affaire a donc pour objet d'exposer et de débattre des grandes lignes du projet de BS 2021.

Le Maire présente donc le projet de BS qui s'équilibre à la somme globale de **9 106 000 euros** selon la répartition suivante :

Vue d'ensemble

Fonctionnement			
		Dépenses	Recettes
Pour Vote	Crédits proposés au titre du présent BS	2 317 579,71 €	1 019 866,69 €
+		+	+
Reportés	RàR 2020	236 420,29 €	154 280,00 €
	Résultat Reporté (D002 ou R002)		1 379 853,31 €
=		=	=
Total section de fonctionnement		2 554 000,00 €	2 554 000,00 €

Investissement			
		Dépenses	Recettes
Pour Vote	Crédits proposés au titre du présent BS (cpte 1068 inclus)	4 578 929,56 €	6 329 380,00 €
+		+	+
Reportés	RàR 2020	1 109 191,55 €	222 620,00 €
	Résultat Reporté (D001 ou R001)	863 878,89 €	
=		=	=
Total section d'investissement		6 552 000,00 €	6 552 000,00 €

Total Budget Supplémentaire		9 106 000,00 €	9 106 000,00 €
------------------------------------	--	-----------------------	-----------------------

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à la somme de 2 554 000 € tant en dépenses qu'en recettes, y compris la reprise des restes à réaliser 2020 et l'excédent de fonctionnement reporté de 2021.

LES RECETTES

Chap.	Libellé	BP 2021	RAR 2020	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (BP+RE+BS)
013	Atténuations de charges	230 000,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	835 000,00	0,00	0,00	0,00	835 000,00
73	Impôts et taxes	11 591 000,00	0,00	1 067 866,69	1 067 866,69	12 658 866,69
74	Dotations et participations	3 565 000,00	154 280,00	-163 000,00	-163 000,00	3 556 280,00
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Total des recettes de gestion courante		16 371 000,00	154 280,00	904 866,69	904 866,69	17 430 146,69
76	Produits financiers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
77	Produits exceptionnels	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00		115 000,00	115 000,00	115 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		16 393 000,00	154 280,00	1 019 866,69	1 019 866,69	17 567 146,69
042	Opérat° ordre transfert entre sections	275 000,00		0,00	0,00	275 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		275 000,00		0,00	0,00	275 000,00
TOTAL		16 668 000,00	154 280,00	1 019 866,69	1 019 866,69	17 842 146,69
+						
R 002 RESULTAT REPORTE						1 379 853,31
=						
TO TAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						19 222 000,00

Les ajustements proposés dans le cadre du BS 2021 en matière de recettes de fonctionnement ne concernent que les opérations réelles (pas d'ajustement en recettes d'ordres). **Le montant de ces ajustements, hors reports de 2020, s'établit à un global de 1 019 866,69 €.**

Les principaux chapitres révisés sont les chapitres Impôts et taxes (chap. 73) pour un montant de 1 067 866,69 €, le chapitre Dotations et participations (chap.74) pour -163 000 € et le chapitre Reprises sur provisions (chap. 78) pour 115 000 €. Ces révisions correspondent aux écarts de montants constatés par rapport aux montants votés au stade Budget Primitif en décembre 2020 et ceux réellement notifiés depuis janvier 2021.

Au niveau du chapitre 73, les ajustements concernent :

- l'Octroi de Mer pour 743 866,69 €,
- la taxe carburant pour 109 000 €,
- les impôts directs locaux pour 110 000 €,
- les autres taxes divers (taxes sur terrains devenus constructibles) pour 105 000 €.

La révision à la baisse du chapitre 74 Dotations et participations inclut, notamment :

- une modification de la prévision de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 68 000 €, dont 14 000 € de dotation forfaitaire et 54 000 € de DACOM,
- l'annulation des crédits prévus pour le solde de dotation de compensation pour pertes de recettes liées à la Covid-19 pour - 105 000 €, par suite du constat d'une perte de recettes moindres que prévues initialement,
- un ajustement de - 126 000 € sur les compensations de l'Etat sur les exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière.

Enfin, il faut noter que le solde d'exécution de 2020 reporté de 1 379 853,31 €, comptabilisé à la ligne codificatrice R002 correspond au résultat brut de fonctionnement 2020 après capitalisation (c'est-à-dire une fois couvert le besoin de financement de l'investissement 2020).

LES DEPENSES

Chap.	Libellé	BP 2021	RAR 2020	Propositions nouvelles	VO TE	TOTAL (BP+RE+BS)
011	Charges à caractère général	2 647 500,00	147 536,94	231 600,00	231 600,00	3 026 636,94
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 265 000,00	0,00	0,00	0,00	11 265 000,00
014	Atténuations de produits	542 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	557 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 178 000,00	88 883,35	100 000,00	100 000,00	1 366 883,35
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		15 632 500,00	236 420,29	346 600,00	346 600,00	16 215 520,29
66	Charges financières	220 000,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
67	Charges exceptionnelles	24 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	44 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00		47 000,00	47 000,00	47 000,00
022	Dépenses imprévues	74 500,00		283 979,71	283 979,71	358 479,71
Total des dépenses réelles de fonctionnement		15 951 000,00	236 420,29	697 579,71	697 579,71	16 885 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	717 000,00		120 000,00	120 000,00	837 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		717 000,00		1 620 000,00	1 620 000,00	2 337 000,00
TOTAL		16 668 000,00	236 420,29	2 317 579,71	2 317 579,71	19 222 000,00
						+
D 002 RESULTAT REPORTE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						19 222 000,00

En dépenses de fonctionnements, les ajustements proposés portent aussi bien sur des opérations réelles que sur des opérations d'ordre.

Le montant total des ajustements en dépenses réelles s'établit à 697 579,71 € et correspondent notamment à :

- un ajustement de crédits au chapitre 011_ Charges à caractère général pour 231 600 €,
- un complément de crédits au chapitre 014 Atténuation de charges pour 15 000 €, destiné à couvrir la majoration de pénalités prévue à l'article L302-9-1 du code de la construction et de l'habitation (arrêté préfectoral n°3741 du 30/12/2020 de carence – Loi SRU),
- un ajustement de 100 000 € au chapitre 65_ Autres charges de gestion courante,
- l'augmentation des crédits en dépenses imprévues pour 283 979,71 €.

S'agissant des ajustements en dépenses d'ordre, ceux-ci s'établissent à un montant global de 1 620 000 € et concernent :

- un virement prévisionnel à la section d'investissement à hauteur de 1 500 000 € de manière à autofinancer la section,
- l'inscription d'un complément de crédits en « opérations d'ordre » pour 120 000 € destiné à opérer les écritures pour la dotation aux amortissements.

B – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à la somme de 6 552 000 €, tant en dépenses qu'en recettes, restes à réaliser de l'exercice 2020 inclus, ainsi que le solde d'exécution 2020 reporté en dépenses.

LES RECETTES

Chap.	Libellé	BP 2021	RAR 2020	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (BP+RE+BS)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 079 000,00	222 620,00	2 497 380,00	2 497 380,00	7 799 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 200 000,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00	1 700 000,00
Total des recettes d'équipement		7 279 000,00	222 620,00	1 997 380,00	1 997 380,00	9 499 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	660 000,00	0,00	461 000,00	461 000,00	1 121 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	1 751 000,00	1 751 000,00	1 751 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
Total des recettes financières		690 000,00	0,00	2 212 000,00	2 212 000,00	2 902 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		7 969 000,00	222 620,00	4 209 380,00	4 209 380,00	12 401 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	717 000,00		120 000,00	120 000,00	837 000,00
041	Opérations patrimoniale	500 000,00		500 000,00	500 000,00	1 000 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 217 000,00		2 120 000,00	2 120 000,00	3 337 000,00
TOTAL		9 186 000,00	222 620,00	6 329 380,00	6 329 380,00	15 738 000,00

En recettes d'investissement, les ajustements proposés concernent aussi bien les opérations réelles que les opérations d'ordre.

En recettes réelles, hors restes à réaliser, il est proposé une révision à la hausse de 4 209 380 €, correspondant principalement à :

- Des ajustements des prévisions de subventions pour 2 497 380 € compte tenu de notifications de décisions de financement intervenus depuis le vote du budget primitif (Etat : DSIL, DETR, Plan de relance, Région : PRR, Département : Aide exceptionnelle, Civis : Fonds concours),
- Une révision à la baisse du niveau d'emprunt prévisionnel pour 500 000 €,
- Une augmentation du chapitre 10_ Dotations, fonds divers en lien avec la révision à la hausse de la prévision de FCTVA (+ 461 000 €) ainsi que l'affectation du résultat de 2020 du budget principal Commune, reprise à l'article 1068, pour un montant de 1 751 000 €,

En recettes d'ordre, il est proposé une révision également à la hausse de 2 120 000 €, correspondant principalement à :

- Un ajustement des crédits de transferts entre sections pour 120 000 € (liées aux dotations d'amortissement),
- une inscription de recettes d'ordre patrimoniales pour 500 000 € (transfert en comptes définitifs des dépenses enregistrées lors d'exercices précédents en travaux et autres immobilisations corporelles),
- un virement de 1 500 000 € de la section de fonctionnement.

LES DEPENSES

Chap.	Libellé	BP 2021	RAR 2020	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (BP+RE+BS)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	815 800,00	292 365,54	406 500,00	406 500,00	1 514 665,54
204	Subventions d'équipement versées	78 000,00	0,00	205 600,00	205 600,00	283 600,00
21	Immobilisations corporelles	589 200,00	438 465,60	221 400,00	221 400,00	1 249 065,60
23	Immobilisations en cours	5 751 500,00	353 360,41	2 908 000,00	2 908 000,00	9 012 860,41
Total des dépenses d'équipement		7 234 500,00	1 084 191,55	3 741 500,00	3 741 500,00	12 060 191,55
16	Emprunts et dettes assimilés	1 005 000,00	0,00	0,00	0,00	1 005 000,00
26	Participat° et créances rattachées	10 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	115 000,00
27	Autres immobilisations financières	150 000,00	25 000,00	30 000,00	30 000,00	180 000,00
020	Dépenses imprévues	11 500,00	0,00	227 429,56	227 429,56	238 929,56
Total des dépenses financières		1 176 500,00	25 000,00	337 429,56	337 429,56	1 538 929,56
Total des dépenses réelles d'investissement		8 411 000,00	1 109 191,55	4 078 929,56	4 078 929,56	13 599 121,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections	275 000,00		0,00	0,00	275 000,00
041	Opérations patrimoniales	500 000,00		500 000,00	500 000,00	1 000 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		775 000,00		500 000,00	500 000,00	1 275 000,00
TOTAL		9 186 000,00	1 109 191,55	4 578 929,56	4 578 929,56	14 874 121,11
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE						863 878,89
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						15 738 000,00

En dépenses d'investissement, les ajustements proposés concernent là aussi les opérations réelles et les opérations d'ordre.

Les propositions de révision relatives aux dépenses réelles d'investissement, hors restes à réaliser 2020, s'élèvent globalement à 4 078 929,56 €.

Ces révisions tiennent compte essentiellement de l'avancement des principaux chantiers programmés pour l'année dont les prévisions BP de crédits s'avèrent être insuffisantes (et notamment pour les travaux de réhabilitation de l'école Bougainvilliers) ou encore de l'obtention de financements intervenue après le vote du BP (DSIL Rénovation énergétique et Fonds concours 2021 notamment).

Ces ajustements concernent notamment les chapitres suivants :

- Les Immobilisations incorporelles (chap. 20 : Etudes et logiciels) pour un montant global de 406 500 €,
- Les subventions d'équipements transférés (chap. 204) pour 205 600 € (Solde de la convention Opération Piton Charrié, et Les Platanes),
- Les immobilisations corporelles (chap.21) : acquisition foncière et de matériels de services pour 221 400 €,
- Les immobilisations en cours (chap.23 : travaux sur voiries et bâtiments) pour 2 908 000 €.

S'agissant des révisions proposées en dépenses d'ordre, celles-ci s'établissent globalement à 500 000 € et correspondent à la réalisation des opérations d'ordre patrimoniales pour les écritures de transfert en comptes définitifs des dépenses enregistrées lors d'exercices précédents en travaux et autres immobilisations corporelles (chap. 041).

Enfin, il faut noter que le solde d'exécution d'investissement reporté pour 863 878,89 €, comptabilisé à la ligne codifiée D001 correspond au résultat brut d'investissement 2020.

Le Maire informe également que la Commission « Finances et Affaires générales » a émis un avis favorable sur cette affaire, lors de sa séance du 10 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- D'approuver, chapitre par chapitre et section par section, le projet de Budget Supplémentaire 2021 du budget principal Commune, tel qu'il est présenté ci-dessus ;
- D'habiliter le Maire à passer tout acte et à signer toute pièce dans le cadre de cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire,

Serge Hoareau

Le présent document est certifié exécutoire,
compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture, le
et de sa publication en Mairie, le